

TRAITEMENT ANTIVIRAL...

L'inquiétude monte... Les plus fragiles seront les premiers à en souffrir, particulièrement chez les plus jeunes. L'exécutif a donc réuni un Conseil des Ministres extraordinaire ce samedi 29 février pour faire face au problème sanitaire majeur qui frappe notre pays : **la retraite** !

Oui, ce projet de réforme est toujours **décrié par 72 % des Français**, selon un sondage BVA publié le 21 février. Il voudraient donc limiter la contagion par la force constitutionnelle !

« CE 49.3 EST UNE FAÇON DE CONTINUER À SE MOQUER DES FRANÇAIS ET DE L'OPINION PUBLIQUE QUI EST DEPUIS DES MOIS ET DES MOIS CONTRE CETTE RÉFORME. TRÈS MAJORITAIREMENT » !

Philippe MARTINEZ, 23 février 2020.

Si l'on n'est pas ultra-riche, on est une cible pour la Macronie : c'est précarité et flexibilité à tous les étages... Synthétiquement, le projet de réforme des retraites a réellement pour but de :

- **diminuer les pensions**... avec un calcul qui dépend de toute la carrière par exemple !
- **faire largement reculer l'âge de départ à la retraite** pour les moins de 30 ans. Dans le texte discuté à l'Assemblée Nationale, ils sont déjà déjà à plus de 66 ans.
- **supprimer les régimes spéciaux**, dont la CNRACL pour les Fonctionnaires Hospitaliers.
- **supprimer les départs anticipés liés à la pénibilité**, dont la catégorie active.
- **parachever l'étatisation de la protection sociale** pour mettre la main sur **NOS 470 milliards d'euros de budget de la Sécurité Sociale** (55 % des richesses annuelles).

La Macronie est prête à tout pour **détruire notre modèle social solidaire** en imposant **le chacun pour soi** et **la domination des plus riches**. C'est **en grève** et **dans la rue** que ça se passe : **impossible de rester assis et d'attendre que d'autres manifestent pour moi** !

la **CGT** exige le **retrait du projet MACRON / DELEVOYE / PIETRASZEWSKI** et revendique :

- le retour au **droit à la retraite complète à 60 ans**.
- au **maximum 37,5 années de cotisations sans décote**.
- un **niveau de pension d'au moins 75% du revenu net d'activité**.
- une **retraite minimale à hauteur du SMIC**.
- le **maintien de notre Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)** et de tous les régimes de retraites.



PERMANENCES
LUNDI, MARDI ET JEUDI

@ cgt@ch-alpes-isere.fr

☎ 04 76 56 44 58